



# CODE DE VIE

Le code de vie de l'école secondaire de l'Odysée a été élaboré afin de favoriser un milieu sain et sécuritaire tout en faisant la promotion de la réussite éducative de tous les élèves.

<p>Je me respecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en portant des vêtements qui répondent aux exigences de l'école selon des critères de décence, d'hygiène et de propreté;</li> <li>• en m'affirmant positivement par mon langage et mon attitude;</li> <li>• en m'alimentant sainement.</li> </ul>	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je montre une image positive de moi;</li> <li>• j'apprends à ajuster ma tenue vestimentaire en fonction des différents contextes scolaires et sociaux;</li> <li>• je suis plus concentré et disponible aux apprentissages.</li> </ul>
<p>Je respecte les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en me conformant aux consignes du personnel de l'école;</li> <li>• en gestes, en paroles et par mon attitude;</li> <li>• en les accueillant dans leur différence.</li> </ul>	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je communique avec ouverture dans le respect des différences;</li> <li>• je développe des habiletés sociales;</li> <li>• j'exprime mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique;</li> <li>• je vis harmonieusement avec les autres.</li> </ul>
<p>Je respecte l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en prenant soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté;</li> <li>• en maintenant les lieux propres et en bon état;</li> <li>• en utilisant les aires de l'école selon leur fonction;</li> <li>• en circulant calmement dans l'école et entre les 2 pavillons.</li> </ul>	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je reconnais la valeur des choses;</li> <li>• je garantis l'accès à du matériel de qualité;</li> <li>• je développe la notion de collectivité et de biens partagés;</li> <li>• je contribue à développer un climat de vie agréable et accueillant;</li> <li>• je contribue à maintenir un milieu sain et sécuritaire.</li> </ul>
<p>Je fais mon travail d'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en étant présent et ponctuel;</li> <li>• en apportant le matériel requis;</li> <li>• en étant disponible aux apprentissages;</li> <li>• en utilisant les stratégies enseignées;</li> <li>• en effectuant le travail demandé en classe et à la maison</li> </ul>	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• je m'implique dans ma réussite scolaire;</li> <li>• je développe mon autonomie;</li> <li>• je prends ma responsabilité individuelle d'apprenant.</li> </ul>



## Interventions possibles pour manquement au code de vie en général

	Qui	Interventions possibles
1	Enseignants Surveillants Autres intervenants	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, <b>elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève.</b>
2	Enseignants Surveillants Autres intervenants	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève. <b>La personne-témoin s'assure que l'information est consignée. Les enseignants et les parents sont informés de la situation.</b>
3	Enseignant tuteur Responsable de l'encadrement disciplinaire (RED)	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève. La personne-témoin s'assure que l'information est consignée.  <i>L'information est remise à l'enseignant tuteur. L'enseignant tuteur entreprend une démarche de résolution de problème avec l'élève. Une communication téléphonique est faite auprès des parents.</i>
4	RED Direction	La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école, elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est décernée à l'élève. La personne-témoin s'assure que l'information est consignée.  <b>L'information est remise aux enseignants. Une rencontre avec les parents est demandée</b> <b>Selon l'intensité et la fréquence du comportement, on <u>peut</u> avoir recours aux moyens suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rencontre du titulaire avec la direction pour faire la synthèse du dossier de l'élève;</li> <li>• comité ad hoc. Stratégies d'intervention;</li> <li>• convocation des parents par la direction pour une rencontre;</li> <li>• demande de services spécialisés;</li> <li>• étude de cas (plan d'intervention);</li> <li>• conséquences pour comportements majeurs, dangereux ou criminels (voir page suivante).</li> </ul>



## Tableau des conséquences selon les manquements

\*Les sanctions disciplinaires sont applicables selon l'analyse des gestes accomplis, l'attitude de l'élève, sa situation, la gravité, le niveau de récidive, la chronicité et l'âge. La direction ou son substitut est responsable du jugement du comportement, de l'application des conséquences et de l'aide apportée à l'élève.

Type de comportement et démarche		Manquement	Conséquences
Comportements majeurs dangereux ou criminels	<b>Non graduée</b>  1. Arrêt d'agir. 2. Retrait de l'élève. 3. Information à la direction. 4. Communication de la conséquence aux parents. 5. Élaboration d'un plan de réintégration, contrat ou plan d'intervention, si pertinent.	Violence physique, sexuelle ou verbale	Minimalement, 1 journée en suspension externe+ geste de réparation
		Intimidation, harcèlement, taxage	Journée de suspension interne + remédiation avec la ou les victimes.
		Consommation, possession, don, vente Drogue/Alcool	Suspension interne minimalement (possibilité de suspension externe selon l'impact sur autrui et sur l'établissement).
		Possession d'armes ou d'objets menaçant la sécurité	Suspension externe indéterminée+ réintégration en suspension interne
		Vol	Minimalement, une suspension interne (possibilité de suspension externe selon la fréquence et la récurrence du comportement).
		Vandalisme	Travaux compensatoires lors de journée pédagogique+ payer les frais qui en découlent.
		Fumer, vapoter dans des endroits non permis, don ou vente des produits de tabac ou de vapotage	Suspension interne minimalement (possibilité de suspension externe selon l'impact sur autrui et sur l'établissement).
Comportements mineurs	<b>Graduée</b>  Selon le code de gestion du local de retrait	Saisie cellulaire ou autre appareil Produit de vapotage ou tabac	Retenue de l'appareil de 9 h à 16 h / 1 jour Peut entraîner la note zéro durant un examen / Pour les produits de vapotage, les parents s'engagent à venir chercher les produits à l'école
		1 période d'absence non motivée	1 retenue du midi ou du soir Peut entraîner la note zéro durant un examen
		Expulsion de classe	Selon le code de gestion du local de retrait Peut entraîner la note zéro durant un examen
		Retenue manquée (motif non reconnu)	Retenue supplémentaire